



**BASSIN VERSANT  
DU GAPEAU**  
SYNDICAT MIXTE

# TRAVAUX D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU 2016 - 2021

3<sup>e</sup> édition – Mai 2018

**Pour restaurer un  
meilleur fonctionnement  
des cours d'eau**

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau (SMBVG) réalise, dans l'intérêt général, des travaux d'entretien des cours d'eau. Les travaux sont programmés sur 5 ans (2016-2021).

La seconde campagne d'entretien des cours d'eau a été menée cet hiver, de septembre 2017 à avril 2018 et a permis d'entretenir 83 km de rivière. Plus de 400 embâcles et 600 arbres ont été enlevés ainsi que 100 m<sup>3</sup> de déchets pour un montant de 160 000 €. Les interventions sont effectuées par des entreprises spécialisées dans les travaux en rivière et complètent l'entretien réalisé par les riverains.

**Une 3<sup>e</sup> campagne de travaux débutera en septembre 2018, plus de 100 km de cours d'eau seront entretenus.**

L'entretien des cours d'eau participe à restaurer un fonctionnement équilibré des milieux aquatiques. C'est dans cet objectif que travaille le Syndicat Mixte. Il est garant d'une gestion intégrée à l'échelle du bassin versant.

Comme je l'ai précisé les années passées, une bonne gestion quotidienne des bords de cours d'eau par les riverains est un maillon indispensable et complémentaire aux démarches globales de préservation des milieux aquatiques. C'est pourquoi la participation de tous est nécessaire.

**Patrick MARTINELLI**  
**Président du SMBVG**  
**Président de la Commission Locale de l'Eau**  
**Maire de Pierrefeu-du-var**



# QUI ?

## Riverains et SMBVG, un entretien complémentaire

A l'échelle de sa parcelle, le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau jusqu'à la moitié du lit.

Article L.215-14 Code de l'environnement

A l'échelle du bassin versant, dans l'intérêt général, le SMBVG intervient pour améliorer le fonctionnement naturel des cours d'eau tout en garantissant la cohérence avec certains usages.

Le propriétaire riverain conserve donc ses droits et obligations. L'entretien régulier est complémentaire de celui réalisé par le SMBVG.

## ■ Comment entretenir? ■

- Couper les arbres trop penchés, malades ou morts pouvant constituer une entrave à l'écoulement. Laisser les autres arbres. Leur rôle est essentiel. Leurs racines fixent les berges.
  - Enlever les embâcles les plus gênants (bouchons de branches, troncs, déchets...) lorsqu'ils entravent la circulation naturelle de l'eau et provoquent des érosions importantes. Cette opération doit se faire depuis la berge lorsque le cours d'eau est en eau.
  - Enlever les déchets de la rivière.
  - Débroussailler les végétaux envahissants qui se développent dans le lit des cours d'eau (ronces, cannes de Provence...) et favoriser les espèces des bords de cours d'eau: Saules, Frênes, Aulnes, Charmes ...
  - Favoriser la diversité des strates de végétation: les buissons et les arbustes sont plutôt en bas de berges et les arbres en haut de berge.
- A proscrire :**
- les « coupes à blanc » qui entraînent l'érosion des berges et le réchauffement des eaux ,
  - l'entretien à l'épaveuse, pratique et rapide, mais qui affaiblit les arbres et facilite le développement des maladies,
  - le désherbage chimique qui est interdit le long des cours d'eau .
  - établir un merlon ou une digue sans demander l'autorisation auprès de la DDTM 83 (ddtm-sema@var.gouv.fr)

## Quels travaux d'entretien sont réalisés ?

Les interventions d'entretien sont des opérations sélectives sur la végétation, le lit et les berges afin de diversifier les boisements, éviter les bouchons de végétations et les érosions.

### Abattage d'arbres, recépage



L'abattage est sélectif: arbres morts, penchés ou en mauvais état risquant de tomber dans le lit. Afin de rajeunir la végétation, des opérations de recépage (coupe pour alléger les arbres et favoriser les buissons qui ralentissent les écoulements) sont réalisées.

### Enlèvement d'embâcles



Les embâcles sont les bouchons de végétation et de déchets présents dans le cours d'eau. L'objectif est de favoriser l'écoulement des eaux dans les zones à enjeux. Dans les zones naturelles certains arbres morts sont laissés car ils procurent un abris pour les animaux.

### Enlèvement de déchets



### Traitement d'atterrissements



Le traitement se fait par griffage des zones de dépôts de sédiments. L'objectif est d'éviter la réduction de la section d'écoulement par l'enracinement de la végétation sur les atterrissements. Cela permet aux sédiments d'être transportés de nouveau par l'eau.

# Débroussaillage et élagage



L'objectif est de favoriser l'écoulement des eaux dans les zones à enjeux et de développer les espèces typiques des bords de cours d'eau (saules, frênes, aulnes...)

## Lutte contre espèces invasives



Ces espèces sont invasives en bordure de cours d'eau car elles empêchent le développement des espèces locales de la ripisylve. Elles participent à déstabiliser les berges et à l'érosion des sols. La Canne de Provence par exemple, peut provoquer des embâcles en se détachant et emporter des portions entières de berges.

## Replantations



Des replantations ponctuelles d'espèces typiques de la ripisylve sur les secteurs dépourvus de végétation permettent de prévenir les érosions.

Les coupes sont mises en **stères** et les branches sont broyées en haut de berge. Le **bois est à la disposition du propriétaire riverain. Le propriétaire est tenu de le récupérer.**



## Travaux entre septembre 2018 et mars 2019

L'entretien réalisé par le Syndicat Mixte se fait en période de repos des végétaux et en dehors de la période de reproduction des animaux.



## ■ Pourquoi entretenir ?■

Entretenir, c'est restaurer les rôles de la végétation des bords de cours d'eau. La végétation des rives est appelée la **Ripisylve**. Elle :

- **stabilise les berges** : les racines des arbres fixent le sol et limitent les érosions.
- **améliore la qualité des eaux** : les racines filtrent les eaux. L'ombre des arbres prévient le développement des algues.
- **offre un abri et de la nourriture** aux animaux.
- **protège lors des crues**: les branches se couchent, protègent le sol et bloquent les bois flottants.
- **améliore le paysage et les lieux récréatifs** (pêche, baignades, promenades...)

*Cistude d'Europe, espèce patrimoniale*



## \* LEXIQUE

- **Bassin versant** : territoire délimité par les lignes de crêtes qui recueille les eaux de ruissellement et d'infiltration alimentant une rivière.
- **Ripisylve** : végétation qui borde les cours d'eau.
- **Embâcle** : arbre couché, bouchon de végétation, bois morts situés dans le cours d'eau.
- **Atterrissement** : dépôt de galets ou de sable dans le lit du cours d'eau.
- **Espèce invasive** : espèce introduite dans un milieu qui n'est pas son milieu d'origine, entraînant des conséquences négatives sur le plan écologique, économique ou sanitaire.

# Le programme d'entretien des cours d'eau

1,3 MILLION €

SUR 5 ANS, 180 KM

15 COURS D'EAU

550 KM<sup>2</sup> DE BASSIN

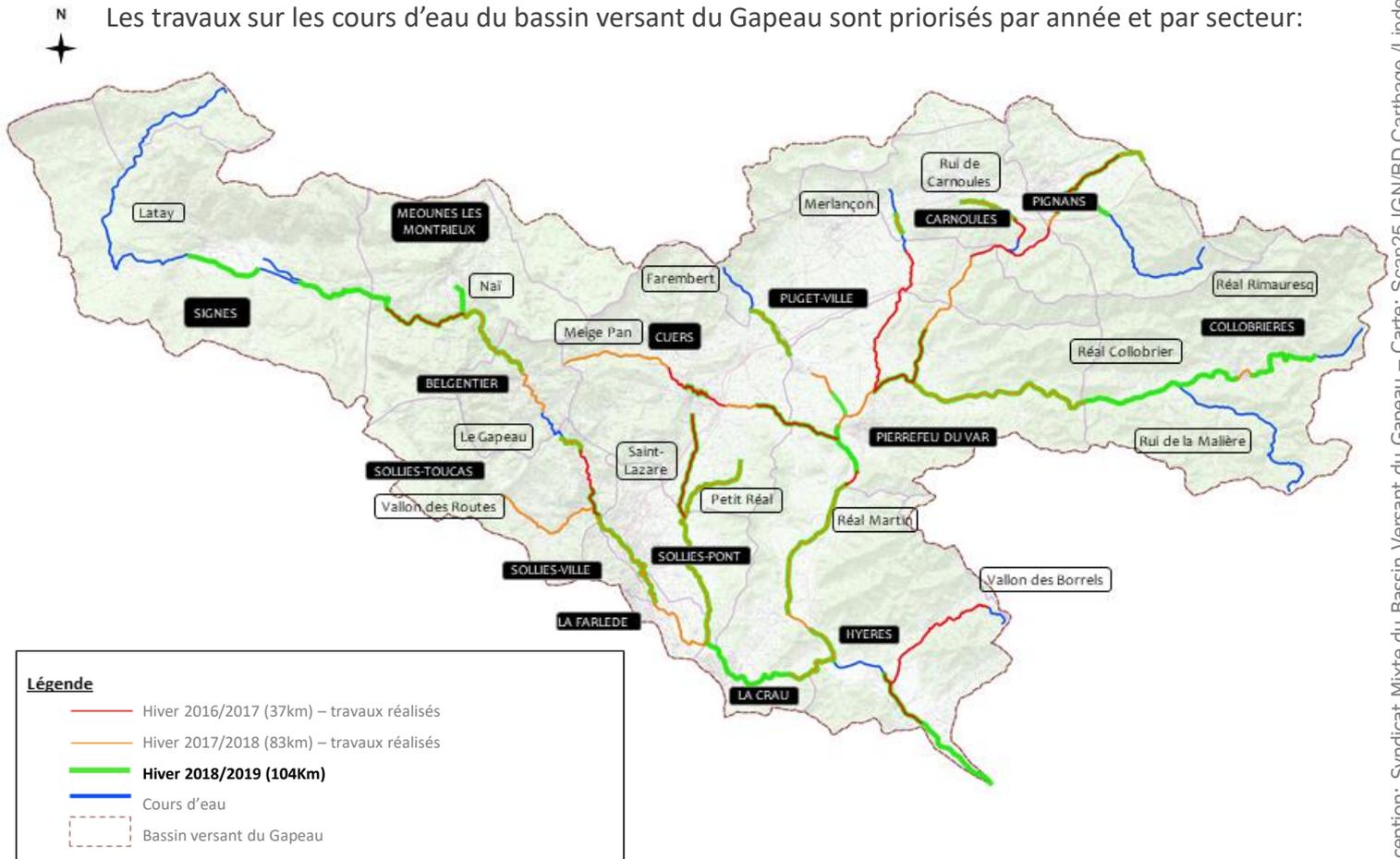
VERSANT



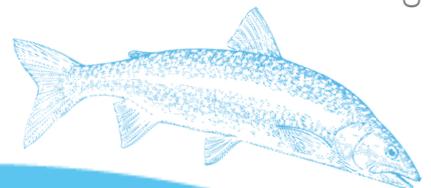
Le Programme d'entretien bénéficie d'une « Déclaration d'Intérêt Général » donnée par le Préfet et permet au Syndicat Mixte d'intervenir en toute légitimité sur les cours d'eau en propriété privée.

Un entretien raisonné permet de maintenir l'écoulement naturel des eaux, d'assurer la bonne tenue des berges et de préserver la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Les travaux sur les cours d'eau du bassin versant du Gapeau sont priorisés par année et par secteur:



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



BASSIN VERSANT  
DU GAPEAU  
SYNDICAT MIXTE

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

T: 04.98.16.36.00 – F: 04.94.13.53.00 - Place Urbain Sénès - 83390 PIERREFEU-DU-VAR

[www.smbvg.fr](http://www.smbvg.fr)